



Ecole de Jazz
et de Musique
Actuelle

REGLEMENT CONCERNANT L'EXAMEN D'ADMISSION MSM

AUDITION INSTRUMENTALE

Niveau conseillé : une année avant le certificat AVCEM ou première année pré-professionnelle

Durée : 20 minutes

Date : 29-30 juin 2012

I. Instruments harmoniques et mélodiques, chant :

(piano, guitare, violon, accordéon, vibraphone, instruments à vent, chant)

- Jouer une pièce ternaire (swing)
- Jouer un blues en Bb ou en F
- Jouer une pièce binaire
(Etre capable d'improviser sur les trois pièces)
- Lecture d'une grille d'accords et d'une mélodie simple
- Pour le chant la lecture se fait avec des paroles en anglais. L'élève de chant doit être capable de jouer au piano une mélodie simple et des triades

II. Batterie

- Jouer l'étude de caisse claire de Charley Wilcoxon n°8
- Jouer un blues swing thème 2x12 mesures (accompagnement, 4/4, 12/12)
- Jouer une bossa nova avec clave correcte (au hi-hat et à la cymbale avec breaks, impro)
- Jouer un solo libre
- Lecture swing simple (accents à interpréter)

III. Basse / Contrebasse

- Jouer un walking sur standard simple
- Jouer une ligne de basse sur un morceau binaire (bossa ou funk)
(Etre capable d'improviser et de jouer la mélodie sur les 2 pièces)
- Lecture en clé de fa avec doubles-croches, tempo max 80
- Jouer les modes suivants : ionien-dorien-mixolydien-locrien et les arpèges d'accords à 4 sons (position fondamentale)

Jury

Doyen section pré-professionnelle, 1 expert instrumental, directeur EJMA, coordinateur classes S et MSM

Assiste à l'examen : un représentant du Conservatoire de Lausanne.

Evaluation

De 1 à 6, le seuil d'admissibilité étant 4. Les notes sont mises au dixième près. Les décisions du jury sont sans appel. Les résultats sont disponibles au secrétariat de l'EJMA le lendemain de l'examen.



Ecole de Jazz
et de Musique
Actuelle

EXAMEN THEORIQUE

L'examen comporte une partie écrite d'une durée de 45 minutes et une partie orale d'environ 10 minutes (exemple d'examen à disposition sur le site de l'EJMA, www.ejma.ch)

1. Solfège

- 1.1. Chanter la gamme majeure ascendante et descendante (avec le nom des notes)
- 1.2. Chanter par imitation et reconnaître les intervalles jusqu'à l'octave
- 1.3. Chanter par imitation une mélodie diatonique de 2 mesures avec conjonctions et disjonctions
- 1.4. Dictée diatonique de 4 mesures, avec conjonctions et arpèges du 1^{er} et 5^{ème} degré (rythme comprenant noires, croches et silences correspondants)
- 1.5. Lecture chantée d'une phrase diatonique de 4 mesures avec conjonctions et arpèges du 1^{er} et 5^{ème} degré (rythme comprenant croches, noires et silences correspondants)
- 1.6. Développement de l'oreille : reconnaître les intervalles jusqu'à l'octave ainsi que les triades majeures et mineures dans leurs positions fondamentales

2. Harmonie et théorie de base

- 2.1. Lecture de notes en clé de sol et de fa
- 2.2. Ecrire et reconnaître en lecture et auditivement :
 - a) La gamme chromatique
 - b) La gamme majeure
 - c) Les gammes mineures (naturelle, mélodique, harmonique)
 - d) La gamme pentatonique majeure et mineure
 - e) Les intervalles jusqu'à l'octave
- 2.3. Ecrire et reconnaître les triades majeures, mineures, diminuées, augmentées et leurs renversements
- 2.4. Analyse harmonique diatonique d'une grille d'accords en tonalité majeure
- 2.5. Connaissance des tonalités majeures et de leur relatives mineures avec les armures, ainsi que les signatures rythmiques.



Ecole de Jazz
et de Musique
Actuelle

3. Rythme

3.1. Frapper et chanter un motif rythmique par imitation (avec croches, demi-soupirs et syncopes)

3.2. Frapper et chanter une phrase binaire ou ternaire (6/8, 9/8, 12/8) de 4 mesures en lecture (avec noires, croches, triolets, double-croches et leurs silences correspondants)

3.3. Dictée de 2 mesures binaires (avec noires, croches, triolets, double-croches et leurs silences correspondants)

Exigences

- Rapidité des réponses concernant les aspects théoriques
- Justesse de l'intonation
- Régularité du tempo, sens de la pulsation et de la métrique

Jury

Doyenne de théorie, 1 expert interne de branche.

Evaluation

De 1 à 6, le seuil d'admissibilité étant 4. Les notes sont mises au dixième près, selon le barème figurant sur la feuille de l'examen. Les décisions du jury sont sans appel. Les résultats sont disponibles au secrétariat de l'EJMA le lendemain de l'examen.

Important

Pour la réussite de l'examen d'admission, l'élève doit avoir la note minimum de 4 dans la partie instrumentale et dans la partie théorique. En cas d'échec dans l'une ou l'autre partie (note inférieure à 4), l'élève n'est pas admissible.



Ecole de Jazz
et de Musique
Actuelle

EVALUATION FINALE

(Equivalence du certificat de la section pré-professionnelle de l'EJMA)

1. INSTRUMENT PRINCIPAL

L'examen comporte deux parties distinctes.

L'élève est évalué dans un premier temps lors d'une prestation publique en groupe fin mars, puis lors d'un examen instrumental individuel fin juin

1.a. EXAMEN CONCERT EN GROUPE (30 minutes):

Répertoire d'environ 5 morceaux mémorisés (sans partitions). L'évaluation portera sur :

1. Jeu individuel : Mise en place-Assise rythmique
2. Rôle au sein du groupe : Ecoute-Rôle-Présence-Interaction
3. Improvisation : Clarté harmonique-Forme-Vocabulaire-Inventivité

Le jury

Un expert instrumental, le doyen de la section pré-professionnelle, le directeur de l'EJMA, le professeur d'atelier et un coordinateur classes S et MSM.

Assiste à l'examen : un représentant du Conservatoire de Lausanne.

Evaluation

De 1 à 6, le seuil d'admissibilité étant 4. Les notes sont mises au dixième près. Les décisions du jury sont sans appel. Les résultats sont disponibles au secrétariat de l'EJMA le lendemain de l'examen.

1.b. EXAMEN INDIVIDUEL (15 minutes):

1. Lecture mélodique et harmonique
2. Ecoute : l'élève doit être capable de reconnaître et d'improviser d'oreille sur une grille harmonique de 8 mesures
3. Jouer par cœur un relevé de solo. Le relevé doit être fait par l'élève
4. L'élève doit pouvoir transposer une phrase simple (1 mesure) dans les 12 tons
5. Exposer un standard de jazz avec une improvisation en solo. Pour le chant, être capable de chanter une mélodie en s'accompagnant au piano.

Le jury

Un expert instrumental externe, le doyen de la section pré-professionnelle, le professeur d'instrument et un coordinateur classes S et MSM.

Assiste à l'examen : un représentant du Conservatoire de Lausanne.

Evaluation

De 1 à 6, le seuil d'admissibilité étant 4. Les notes sont mises au dixième près. Les décisions du jury sont sans appel. Les résultats sont disponibles au secrétariat de l'EJMA le lendemain de l'examen.



Ecole de Jazz
et de Musique
Actuelle

2. EXAMEN THEORIQUE

Ce cours est évalué par l'enseignant lors d'un examen écrit et oral. Cet examen est du même niveau que l'examen théorique du concours d'entrée HEMU dpt Jazz de Lausanne.

3. SECOND INSTRUMENT

L'évaluation notée de ce cours est effectuée par l'enseignant qui se base sur la participation aux cours, le travail et la motivation.

4. MASTERCLASS

Cette évaluation est uniquement basée sur la présence et la participation aux stages et donne lieu à une validation.

5. HISTOIRE DU JAZZ

Cette évaluation est basée sur la présence et la participation aux séminaires et donne lieu à une validation.

Important

Toute absence à un examen ou à un test équivaut à un échec. Pour réussir l'examen, il faut que pour toutes les disciplines la note ne soit pas inférieure à 4. Pour la partie instrumentale, la moyenne entre les deux examens (en groupe et individuel) donne la note de l'examen.

Toute absence non autorisée (par la Direction) à un examen ou à un test équivaut à un échec.

Echelle des notes

En dessous de	4	insuffisant
Dès	4	suffisant
	4,5	assez bien
	5	bien
	5,5	très bien
	6	excellent